



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 mai 2018  
Français  
Original : anglais

### Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Réunion organisée sous les auspices  
du Conseil économique et social  
9-18 juillet 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Transformer nos sociétés pour les rendre  
viables et résilientes**

### Synthèse des contributions volontaires des commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux

#### Note du Secrétariat

Le présent document constitue une synthèse des contributions volontaires présentées par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes et forums intergouvernementaux en réponse à la lettre d'invitation adressée par la Présidente du Conseil aux responsables de ces organes le 6 novembre 2017, et dans laquelle elle leur demandait de soumettre des contributions de fond au forum politique de haut niveau pour le développement durable en mettant en exergue leurs contributions vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>. Le

\* E/HLPF/2018/1.

<sup>1</sup> Le présent document a été élaboré en se fondant sur les informations communiquées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la population et du développement, le Comité des politiques de développement, le Comité d'experts de l'administration publique, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la Commission des stupéfiants, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, la Commission du Codex Alimentarius, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Forum mondial sur la migration et le développement, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale du Travail, le Centre du commerce international, l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Banque interaméricaine de développement, le Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme sur l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Réseau mondial des réserves de biosphère, créé dans le cadre de ce programme, l'Organisation de coopération et de



texte intégral des communications reçues en temps voulu pour le présent rapport de synthèse est disponible sur le site Internet du forum<sup>2</sup>.

---

développement économiques, la Commission de consolidation de la paix, les organismes des Nations Unies qui appuient la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la Commission de statistique de l'ONU, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le Conseil mondial de l'eau et le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, coordonné et accueilli par l'UIT.

<sup>2</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs/>.

## I. Introduction

1. Le présent document est fondé sur la synthèse des contributions volontaires présentées par les commissions techniques et les organes d'experts du Conseil économique et social ainsi que par d'autres organes et forums intergouvernementaux en réponse à la lettre d'invitation adressée par la Présidente du Conseil aux responsables de ces instances.
2. L'invitation de la Présidente du Conseil s'inscrit dans le cadre de l'appel contenu dans le paragraphe 85 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », relatif aux examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable devant être effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces examens thématiques s'appuieront sur les examens des commissions techniques et d'autres organes et forums intergouvernementaux. Dans sa lettre, la Présidente invitait les destinataires à apporter des contributions et des réflexions concernant la façon dont ils s'employaient à réaliser les objectifs et les cibles dans l'optique du thème de la session 2018 du forum politique de haut niveau : « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ».
3. L'appel à contributions a été adressé aux commissions techniques et organes d'experts du Conseil économique et social, ainsi qu'à d'autres organes et forums intergouvernementaux, notamment aux mécanismes créés dans le cadre de plateformes mondiales et d'organisations intergouvernementales qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Même si l'appel à contributions n'invitait pas spécifiquement à une analyse thématique des objectifs de développement durable évalués dans le cadre de la session de 2018 du forum politique de haut niveau, un certain nombre de commissions, plateformes et autres organes ont aussi fait part de leurs réflexions sur ces objectifs particuliers. Ces contributions ont donné lieu à une analyse qualitative à même de compléter l'analyse quantitative contenue dans le rapport qui avait été prescrit sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
5. Le présent rapport est le fruit d'une réflexion sur l'intérêt des commissions techniques et organes d'experts du Conseil ainsi que d'autres organes et forums intergouvernementaux pour le thème de la session de 2018 du forum politique de haut niveau. Il ne saurait être considéré comme un rapport formel du Forum, de même qu'il ne modifie aucunement le mandat ou la gouvernance de quelque entité que ce soit. Dans leurs contributions, les entités ont analysé les enseignements tirés de l'expérience, les lacunes et les défis, ainsi que les questions nouvelles concernant le thème de la session de 2018, à savoir « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ».

## II. Évaluation de la situation concernant l'application du principe « ne laisser personne de côté » à l'échelle mondiale

6. Il ressort des contributions reçues que, malgré quelques avancées, le monde continue de faire face à une montée de l'injustice et des inégalités, sur le plan tant des ressources économiques que de la vulnérabilité à la dégradation de l'environnement.

### **Pauvreté et faim : des tendances allant à l'encontre du principe « ne laisser personne de côté »**

7. Les tendances actuelles n'indiquent ni un degré ni un rythme de progression compatibles avec le calendrier du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne certains éléments fondamentaux sans lesquels l'engagement de ne laisser personne de côté ne pourra être tenu. Il s'agit des tendances relatives notamment à la pauvreté, en particulier en milieu rural et dans les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu, à l'éducation et au logement. L'exclusion constante des groupes vulnérables des retombées de la croissance et de la vie politique en général a contribué à aggraver leur vulnérabilité et à limiter leur capacité à continuer d'investir dans le renforcement de la résilience de leurs moyens de subsistance. Non seulement des pays et des groupes de population sont-ils laissés pour compte, mais encore dans de nombreux cas ils perdent toujours plus de terrain sous l'effet de facteurs tels que la mondialisation, les progrès technologiques, les changements climatiques et autres formes de dégradation de l'environnement. De nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, ne disposent toujours pas de la capacité de production nécessaire pour pouvoir emprunter la voie du développement durable.

8. À l'heure actuelle, beaucoup de régions, de pays et de personnes accusent un retard en matière d'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, la justice et l'information, et d'utilisation de ces services. De fortes inégalités d'accès aux services de l'eau et de l'assainissement persistent également à l'intérieur des pays, entre zones urbaines et rurales, et entre quintiles de richesses.

9. De plus, des données récentes indiquent que le monde régresse par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de l'initiative Défi Faim zéro et en matière d'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes. La tendance à l'amélioration progressive de la sécurité alimentaire mondiale observée depuis longtemps semble s'être inversée du fait notamment des conflits. Pour ce qui est des indicateurs nutritionnels, les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réduction des retards de croissance et de l'émaciation restent lents, et l'augmentation des taux d'anémie chez les femmes en âge de procréer, ainsi que du nombre de personnes en surpoids ou obèses dans le monde n'arrange pas les choses.

### **La réalisation de l'engagement de ne laisser personne de côté passe par la transformation de systèmes profondément enracinés**

10. L'expérience de certains pays montre qu'il est possible d'accomplir en relativement peu de temps des progrès sensibles dans la réalisation de l'engagement de ne laisser personne de côté ; cependant, le passage généralisé à un développement inclusif durable exige la transformation de systèmes profondément enracinés (systèmes économiques et politiques, structures de gouvernance et modèles d'entreprise, etc.), qui reposent souvent sur une répartition inégale des richesses et du pouvoir de décision. Il ne suffit pas de mettre l'accent sur les « laissés-pour-compte »

du bas de l'échelle pour venir à bout des inégalités. Il faut également s'attaquer à la concentration de la richesse, des revenus et du pouvoir de décision en haut de l'échelle et rompre le lien entre exclusion sociale et économique et exclusion du pouvoir de décision. Les inégalités croissantes de richesses et de revenus qui existent entre régions, pays et personnes, et le manque de confiance qui gagnent de nombreuses sociétés compromettent les efforts déployés pour tenir l'engagement de ne laisser personne de côté.

### **Principaux obstacles**

11. De violents conflits freinant la réalisation des objectifs de développement durable, il convient d'accorder une attention particulière aux pays touchés par un conflit si l'on veut tenir l'engagement de ne laisser personne de côté. Les guerres et les conflits ont été à l'origine de la crise actuelle des migrants et des réfugiés, dans laquelle on dénombre plus de 22,5 millions de réfugiés et 65,3 millions de déplacés. Une proportion importante et sans cesse croissante de personnes extrêmement pauvres vit dans des pays touchés par un conflit, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées étant les plus touchés. Pour remédier à cette situation, il faudra non seulement s'attaquer aux causes profondes des conflits violents, mais également faire en sorte que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable bénéficient aux populations marginalisées, exclues et difficiles à atteindre.

12. Bien que beaucoup de pays reconnaissent le principe législatif s'opposant à la discrimination fondée sur le sexe, le principe de l'égalité réelle des sexes n'est pas encore totalement accepté ni appliqué intégralement dans de nombreuses régions du monde. L'inégalité entre les membres de la famille sous-tend toutes les autres formes de discrimination que subissent les femmes et est souvent justifiée au moyen d'arguments idéologiques ou au nom de la tradition et de la culture. En outre, le respect des obligations juridiques et l'application de politiques efficaces en matière de prévention de la violence sexiste restent limités. Il existe toujours des obstacles et des restrictions empêchant les femmes d'exercer leurs droits d'accès à la justice sur la base de l'égalité. Le lien entre le sexe et d'autres facteurs de désavantage tels que la race, la classe, l'ethnie et la sexualité, n'est quasiment jamais pris en considération.

13. Des progrès ont été accomplis dans l'augmentation de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques, même si, dans beaucoup de cas, l'attention est portée sur les chiffres plutôt que sur le pouvoir politique réel. De fortes inégalités persistent entre les sexes en matière de prise de décisions, notamment en ce qui concerne l'autonomisation économique, l'accès des femmes au crédit et aux biens affectés en garantie, et les possibilités dans les domaines de l'éducation, de la formation et des droits de propriété. Permettre aux femmes d'exercer leurs droits économiques nécessite non seulement de promouvoir leur autonomisation sur le marché du travail, mais également de prendre en considération des questions relatives à l'application du droit du travail, à la qualité de l'emploi et à la variabilité des revenus. Il convient de tenir dûment compte des travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques et les politiques, ainsi que dans l'investissement public et les programmes axés sur la lutte contre la pauvreté.

### **Vulnérabilité des migrants**

14. Les migrants peuvent, selon le contexte, être l'un des groupes les plus vulnérables de la société, et risquent donc souvent d'être laissés de côté. Dans le même temps, le nombre élevé de migrants, y compris les migrants internes et les

personnes déplacées de force, peut venir grever des ressources déjà limitées dans les communautés d'accueil. Il est par conséquent essentiel de garantir l'accès de tous les groupes de la population – tant les nouveaux venus que les habitants de longue date – aux ressources. Cependant, il est tout aussi important de mettre l'accent sur les contributions qu'apportent les migrants aux budgets de leurs pays de destination, de favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie par le travail et d'accroître leur pouvoir économique. Une attention particulière doit être prêtée à l'accès des migrants aux programmes de protection sociale, car bon nombre d'entre eux ont droit aux prestations de sécurité sociale mais ne peuvent pas les transférer au niveau international.

15. Ne laisser personne de côté exige également d'améliorer la résilience des personnes déplacées de force du fait des changements climatiques et des catastrophes naturelles, et de réduire les risques auxquels elles sont exposées. La dégradation des terres, les pénuries d'eau, les ravageurs et les maladies transfrontières, les inondations et autres catastrophes naturelles et anthropiques touchent les groupes les plus vulnérables de manière disproportionnée, entraînant de graves conséquences sur leur sécurité alimentaire, menaçant la viabilité des systèmes agricoles et provoquant la diminution des ressources biologiques et de la biodiversité. Dans un tel contexte, la migration peut, soit rendre les personnes plus vulnérables, en particulier lorsqu'elle est forcée et improvisée, soit permettre à celles-ci d'améliorer leur résilience, quand elle est planifiée et volontaire.

16. Les personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour migrer ou pour créer de nouveaux moyens de subsistance ailleurs sont particulièrement vulnérables. Il peut s'agir des personnes, groupes ou communautés dont les revenus sont faibles ou qui ne disposent d'aucune source de revenu, comme les enfants, les jeunes, les chômeurs, les personnes âgées, les malades, les handicapés et, dans certains cas, les femmes. L'accroissement de la vulnérabilité peut intensifier la lutte pour des ressources naturelles rares, et aggraver l'instabilité et les conflits. Plus de 1,3 milliards de personnes sont prises au piège sur des terres agricoles en voie de dégradation : les paysans établis sur des terres marginales, notamment des zones arides, ont peu de possibilités de créer de nouveaux moyens d'existence et sont souvent exclus de l'infrastructure générale et du développement économique de leur pays.

#### **Obstacles en présence : la dégradation des terres et la perte de la biodiversité**

17. La dégradation des terres est un obstacle à la réalisation de l'engagement de ne laisser personne de côté. Étant donné que quelque 40 % des pauvres du monde dépendent de terres dégradées pour obtenir des services de base, restaurer la capacité productive de ces terres réduirait considérablement la vulnérabilité économique des plus démunis et contribuerait à promouvoir le développement à long terme pour tous. L'adoption de politiques tenant compte de l'importance capitale que revêtent des terres saines et fertiles pour la société faciliterait grandement la réalisation de l'engagement de ne laisser personne de côté.

18. La perte de services écosystémiques dépendant de la biodiversité a une incidence disproportionnée sur les personnes dont la vulnérabilité tient à d'autres facteurs tels que le sexe, l'âge, le handicap, la pauvreté et l'appartenance à une minorité. De même, la pollution touche les pauvres et les personnes vulnérables de façon démesurée. La dégradation et la diminution de la biodiversité résultent souvent des formes existantes de discrimination et les renforcent. Pour les peuples autochtones, les habitants des forêts, les pêcheurs et les autres personnes qui dépendent directement des produits forestiers, des rivières, des lacs et des océans pour

leur alimentation, leur combustible et leurs médicaments, les atteintes à l'environnement peuvent avoir, et ont souvent, des conséquences désastreuses.

19. La biodiversité et la diversité culturelle sont intimement liées. Dans beaucoup de sociétés, les femmes possèdent des connaissances sur la biodiversité et les utilisent de manière durable. Cependant, leur rôle dans la gestion de la biodiversité et la prise des décisions peut ne pas être dûment reconnu ou mis à profit. De même, beaucoup de religions invitent tous les êtres humains à sauvegarder les richesses de la nature. Cependant, la disparition de certains lieux est particulièrement ressentie par ceux qui y associent leurs rites et leurs sites sacrés. La nourriture et les abris peuvent être remplacés, mais la destruction d'un bois sacré peut causer des dommages irréparables.

### **Compétitivité des petites entreprises**

20. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises et plus de 70 % des emplois, ont tendance à employer des personnes issues des couches les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les jeunes. Les entreprises qui sont intégrées dans les marchés mondiaux sont plus productives que celles qui ne participent pas au commerce international. Le commerce international a permis de faire sortir 1 milliard de personnes de la pauvreté depuis 1990. Cependant, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises font face à des risques considérables, dont la montée des attitudes et des politiques protectionnistes. Le renforcement de la compétitivité de ces entreprises est une condition préalable à la hausse des salaires et à l'amélioration des conditions de travail dans ces structures qui, prises collectivement, sont les premières pourvoyeuses d'emplois dans toute économie, et par conséquent, à l'avènement de la croissance inclusive. Le commerce international et l'amélioration de la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises sont donc des préalables majeurs à la réalisation de l'engagement de ne laisser personne de côté.

### **Persistance du fossé numérique**

21. Dans une économie mondiale qui devient plus interdépendante que jamais, le fossé numérique, notamment entre les sexes, menace d'aggraver les inégalités existantes. Les données les plus récentes sur le développement des technologies de l'information et des communications indiquent que des progrès continuent d'être accomplis dans le domaine de la connectivité et de l'utilisation de ces technologies. Cependant, on constate d'importantes inégalités entre régions et pays en ce qui concerne l'accès à Internet et aux autres technologies de l'information et des communications, et leur utilisation. Le nombre d'abonnements aux services de connexion mobile à large bande par 100 habitants est deux fois plus important dans les pays développés que dans les pays en développement, tandis que le fossé numérique entre ces derniers et les pays les moins avancés s'est creusé ces dernières années. Les taux d'abonnement aux services de connexion mobile à large bande en Europe et aux Amériques sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions, et plus de trois fois supérieurs aux taux enregistrés en Afrique. En ce qui concerne la connexion fixe à large bande, en particulier le haut débit, le fossé est encore plus important. Si les prix des services de connexion mobile à large bande ont baissé davantage dans les pays les moins avancés que dans les autres régions, ils représentent encore plus de 5 % du revenu national brut par habitant dans la plupart de ces pays et sont donc trop élevés pour la majorité de la population.

22. Le fossé numérique à l'intérieur des pays est également plus persistant dans les pays en développement. Dans certains de ces pays, les zones rurales n'ont toujours pas suffisamment accès aux services de téléphonie fixe ou mobile et n'ont, par conséquent, qu'un accès limité, voire aucun, à Internet. En outre, il subsiste un important fossé numérique entre les sexes. Les femmes sont 12 % moins nombreuses que les hommes à utiliser Internet dans le monde, mais cette différence est de 28 % dans les pays les moins avancés. Bien que depuis 2013 ce fossé entre les sexes se réduise dans la plupart des régions, il s'est creusé en Afrique.

### **III. Écarts, enjeux, risques et questions nouvelles**

#### **A. Questions transversales et nouvelles**

##### **Biodiversité**

23. La biodiversité diminue à un rythme alarmant, certains rapports indiquant que le monde fait peut-être face à sa sixième extinction de masse. La préservation de la biodiversité, le maintien ou le rétablissement de la résilience des écosystèmes, et la protection de la diversité des formes de vie sur Terre, sont jugés essentiels pour opérer, à l'échelle mondiale, les transformations nécessaires pour rendre les sociétés viables et résilientes. Pour lutter contre la perte de biodiversité, il faut mettre en place des méthodes intégrées, étant donné que les principaux facteurs de cette perte sont évoqués tout au long du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Or, à l'heure actuelle, la plupart des politiques en matière de biodiversité sont parcellaires et axées sur des objectifs spécifiques. La prise en considération de la question de la biodiversité dans les politiques, plans et programmes de développement peut aider à atteindre à la fois les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, définis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et les objectifs de développement durable.

24. Les pratiques non durables dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture, comme la pollution par les engrais, les produits chimiques et les pesticides, la transformation des habitats et les prélèvements d'eau excessifs entraînent de graves dégradations de l'environnement et un appauvrissement de la biodiversité. De plus, l'urbanisation rapide et le développement des infrastructures nuisent souvent à la biodiversité en favorisant la multiplication des superficies bâties et en changeant les modes de consommation, ce qui entraîne à son tour une augmentation de l'empreinte écologique. Les changements climatiques auront de graves répercussions sur la biodiversité au niveau des ressources génétiques, des espèces et des écosystèmes, notamment en modifiant la répartition des espèces et des écosystèmes, en provoquant des variations de l'abondance des espèces et en accroissant les risques d'extinction.

##### **Changements climatiques**

25. Le risque que représentent les changements climatiques pour le développement durable est mis en évidence dans nombre de contributions, ce qui fait apparaître une fois de plus le lien fondamental qui existe entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Il est essentiel de prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets dans les sociétés et les établissements humains pour éviter de mettre en péril le développement humain et faire en sorte que la population mondiale croissante puisse s'épanouir dans son milieu. Une des tendances majeures observées à cet égard est l'arrivée d'acteurs locaux aux postes de direction. Plus de 2 500 villes ont fait connaître, via le portail Zone des acteurs non-

étatiques pour l'action climatique, les engagements qu'ils avaient pris en matière d'atténuation et d'adaptation, ce qui montre que beaucoup de villes agissent déjà en faveur du climat.

26. Pour les pays, l'une des principales méthodes permettant d'accroître la résilience et de faciliter l'adaptation dans les établissements humains est d'élaborer et d'appliquer des plans nationaux d'adaptation, notamment en les articulant aux plans locaux, et en renforçant le rôle des autorités locales dans la planification et la conduite des activités menées à cet égard. Les plans nationaux d'adaptation permettent de placer les sociétés et les établissements humains au cœur des stratégies d'adaptation nationales, et d'encourager les autorités locales, dans toutes les villes et tous les villages, à prendre des mesures d'adaptation supplémentaires.

### **Conflits**

27. Les conflits demeurent un obstacle majeur à la réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions. Les conflits violents ayant augmenté en nombre et en intensité ces dernières années, il est plus que jamais urgent de s'attaquer à leurs causes profondes. Il est primordial de mettre l'accent sur la recherche du consensus politique en faveur de la paix pour combler les lacunes en matière de sûreté et de sécurité qui caractérisent les situations d'après-conflit. Pour renforcer l'attachement des sociétés à la paix et au développement durable, il faut passer à des formes de gouvernance qui encouragent le pluralisme, éliminent la haine et la discrimination et considèrent la gouvernance comme une institution qui procure de la valeur.

28. Les conflits et les situations d'instabilité accentuent les formes existantes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et exposent celles-ci à des risques accrus de violations de leurs droits fondamentaux, notamment à la violence sexuelle comme arme de guerre. Les violences contre les femmes et les filles sont aussi très répandues dans les sociétés sortant d'un conflit, en raison de l'effondrement général de l'état de droit, de la circulation des armes de petit calibre, de la décomposition des structures sociales et familiales et de la « banalisation » de la violence sexiste considérée comme un aspect supplémentaire d'une forme préexistante de discrimination.

29. Les liens étroits qui existent entre les conflits et la migration méritent l'attention immédiate des décideurs. Les migrants et les réfugiés sont souvent victimes de la traite et du trafic illicite des êtres humains, et d'autres menaces. Dans le même temps, la montée des conflits entraîne également l'augmentation du nombre de politiques abordant la question de la migration essentiellement sous un angle sécuritaire, reléguant ainsi au second plan les droits des migrants et les avantages potentiels de la migration pour les pays d'accueil.

### **Données**

30. Le manque de fiabilité des données ou l'absence de données sape notre capacité de planifier et de suivre les activités de développement nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est donc urgent de mettre les systèmes statistiques nationaux, en particulier ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres pays en situation de vulnérabilité, davantage en mesure de satisfaire aux besoins de données aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et du suivi des objectifs de développement durable et des cibles connexes, ainsi que de l'établissement de rapports à ce sujet. Les informations communiquées attestent

de l'existence de nombreuses activités de renforcement des capacités axées sur l'amélioration de la production de données au moyen d'enquêtes auprès des ménages et de l'établissement de registres et de statistiques de l'état civil. Les partenariats avec les fournisseurs de mégadonnées, en particulier les opérateurs de téléphonie mobile, devraient s'appuyer sur des mégadonnées provenant non seulement des téléphones portables mais également de tout autre appareil connecté à Internet (l'Internet des objets).

31. En plus de produire des données, les réseaux de statistiques stimulent la collaboration afin de doter les systèmes statistiques nationaux des compétences nécessaires pour satisfaire aux nouveaux besoins de données ou de renforcer ces compétences. La communauté des statisticiens a également commencé à combler l'insuffisance des données ventilées qui sont nécessaires pour tenir l'engagement de ne laisser personne de côté, notamment dans le domaine des statistiques sur le vieillissement de la population et des données ventilées par âge, ainsi que des données sur la migration, les réfugiés et le handicap.

32. Il importe de trouver le juste milieu entre la protection de la confidentialité et la transparence des données, et de relever les problèmes d'ordre sociétal que posent les questions de confiance, d'éthique, de vie privée, de confidentialité et de sécurité en ce qui concerne les données. Pour ce faire, il faudra fournir aux pays des directives et des moyens leur permettant d'établir des pratiques appropriées en matière de données publiques.

33. Les travaux et les consultations actuellement menés à l'échelle mondiale sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux changements climatiques ainsi que sur les statistiques relatives aux catastrophes dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2020) faciliteront la prise de décision fondée sur des données d'observation dans ces domaines clefs. L'intégration de données environnementales et économiques dans le référentiel comptable du Système de comptabilité environnementale et économique, y compris la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) donne un moyen efficace d'évaluer la contribution de l'environnement à l'économie ainsi que l'incidence de cette dernière sur l'environnement, ce qui facilite l'élaboration de politiques intégrées.

### **Gouvernance**

34. Il ressort des contributions reçues que les pays doivent renforcer de toute urgence leurs modèles de gouvernance et leurs capacités institutionnelles, y compris leurs ressources financières, leur capital humain et leur savoir-faire technique, et améliorer sans relâche leurs dispositifs de prestation des services publics pour tenir compte de l'évolution des besoins des bénéficiaires. La décentralisation des structures décisionnelles peut déboucher sur davantage de collaboration, de coordination, de participation, d'ouverture, d'intégration et de résilience, à condition que les fonctionnaires soient formés.

35. Les avancées technologiques de la « quatrième révolution industrielle » peuvent être mises au service de la formation et constituer également un facteur déterminant de la réduction des coûts associés à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est possible d'encourager les investissements dans la prestation, à l'échelle locale, de services publics numériques, ce qui contribuerait à en améliorer la qualité, à promouvoir la transparence et à mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation sur lesquels s'appuyer. Les collectivités territoriales ne devraient pas

être considérées comme des sous-traitants de l'administration nationale et régionale ; elles devraient au contraire avoir les moyens de prendre les décisions voulues ainsi que de lever des fonds et des impôts.

### **Migrations**

36. Les migrations constituent une tendance massive à l'échelle planétaire, ce qui pose aux pays d'origine, aux pays de transit et aux pays de destination toute une série de difficultés. Les causes des migrations sont certes très variées, mais il est communément admis qu'il faut s'attaquer aux facteurs négatifs de ce phénomène, comme la pauvreté, l'absence de perspectives d'avenir, les maladies épidémiques, la discrimination, la violence, l'insécurité et les changements climatiques.

37. Selon certaines contributions, nombreux sont les États Membres à s'accorder sur le fait que les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés doivent être protégés et garantis et que la traite des personnes, l'exploitation et les formes modernes d'esclavage doivent être combattues et éliminées. D'autres contributions indiquaient néanmoins que la protection des droits des migrants demeurerait un sujet auquel les gouvernements et les autres parties prenantes n'accorderaient que peu d'attention. C'est tout particulièrement le cas des familles des travailleurs migrants, qui restent dans le pays d'origine, des personnes en transit et des migrants en situation « ordinaire », qui font encore souvent face à des problèmes lorsqu'ils doivent s'intégrer dans leur communauté d'accueil.

38. Les défis que posent les migrations internationales, par exemple permettre aux migrants de bénéficier de services sociaux de base et d'un logement approprié, sont contrebalancés par la vision répandue selon laquelle une bonne gestion des migrations contribue au développement et à la croissance économique. Cependant, c'est aux pays que revient la responsabilité de créer un environnement permettant aux migrants et à leur famille de participer au développement de leur communauté d'accueil et de leur pays d'origine.

### **Nouvelles technologies**

39. À l'échelle planétaire, les innovations et les nouvelles tendances numériques connaissent un essor rapide, comme c'est notamment le cas de l'intelligence artificielle, des systèmes cyber-physiques, des mégadonnées et de la technologie de la chaîne de blocs. La vitesse à laquelle la « quatrième révolution industrielle » se produit est sans précédent. Les technologies et la numérisation bouleversent soudainement des systèmes entiers de production et de consommation à l'échelle mondiale et ont des retombées à la fois positives et négatives. Il est indispensable d'être au fait de ces tendances, étant donné qu'elles pourraient avoir d'immenses conséquences sur le développement durable des sociétés. Les gouvernements doivent donc adopter rapidement des politiques propres à favoriser l'innovation et à protéger leurs citoyens et leur pays des effets négatifs qui pourraient en découler.

40. S'ils veulent tirer parti des nouvelles technologies, les pays devront créer un environnement propice au déploiement du réseau Next Generation Network et des infrastructures de service. Ils devront également adopter des politiques favorables à l'expérimentation et à l'innovation d'une part et atténuer les risques en matière d'emploi et de sécurité et de confidentialité de l'information d'autre part.

41. L'inclusion financière numérique est l'un des domaines dans lequel la mise à jour de la réglementation permettrait de mettre les nouvelles technologies au service du développement durable. Actuellement, les possibilités qu'offre l'argent mobile ne

sont pas encore toutes exploitées : 2 milliards de personnes vivant dans les pays en développement n'ont toujours pas d'autre choix que de participer à l'économie monétaire et d'utiliser des services financiers informels, alors qu'ils sont 1,6 milliard à avoir accès à un téléphone mobile. À l'échelle nationale, diverses mesures réglementaires sont envisageables pour mettre les marchés bifaces au service de l'inclusion financière numérique. L'harmonisation des textes législatifs et réglementaires encadrant les services financiers numériques sur le plan régional ou sous-régional pourrait doper l'innovation et l'investissement dans les marchés nationaux.

42. Néanmoins, si le numérique est prometteur en ce qui concerne l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les sociétés modernes sont de plus en plus dépendantes des technologies lorsqu'il s'agit de faire fonctionner et de gérer leurs infrastructures essentielles au quotidien. Les risques qui en découlent doivent être pris en compte à tous les niveaux – national, régional et international – en collaborant avec toutes les parties prenantes. Dans une société, le manque de confiance vis-à-vis de ces technologies ou les préoccupations concernant leur sécurité peuvent être un frein à leur généralisation et réduire leurs effets positifs sur le développement. En ce sens, il importe tout particulièrement de protéger les plus vulnérables, notamment les enfants, étant donné qu'un utilisateur d'Internet sur trois a moins de 18 ans.

#### **Égalité des sexes et autonomisation de la femme**

43. Les femmes et les filles apportent une importante contribution au développement durable. C'est pourquoi l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et la pleine participation des femmes à l'économie, y compris en tant que dirigeantes et sur un pied d'égalité avec les hommes, sont des conditions essentielles pour rendre le développement durable, promouvoir des sociétés pacifiques, justes et ouvertes, renforcer la productivité et contribuer à une croissance économique soutenue et durable qui n'exclue personne, éliminer partout dans le monde la pauvreté sous toutes ses formes et assurer le bien-être de tous.

44. Les filles et les femmes rurales pâtissent de disparités croissantes en matière d'égalité des chances, ont un accès limité aux services de santé universels ainsi qu'à l'enseignement secondaire et tertiaire et rencontrent des problèmes tels que la violence sexiste et l'existence de lois et de pratiques discriminatoires, de normes sociales négatives et de stéréotypes sexistes. Le partage inégal des soins et travaux domestiques non rémunérés constitue une difficulté supplémentaire.

45. Par ailleurs, il faut se concentrer d'urgence sur les liens existant entre les inégalités entre les sexes d'une part et les problèmes que posent les changements climatiques en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et le développement durable d'autre part. Plus précisément, les femmes et les filles rurales, en particulier dans les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement, sont souvent touchées de façon disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles et d'autres problèmes environnementaux.

46. Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation de toutes les femmes et les filles rurales de manière à ce qu'elles puissent faire face aux chocs économiques, sociaux et environnementaux, aux urgences d'ordre humanitaire, aux effets néfastes des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et répartir sur

de nouvelles bases. Pour ce faire, il faut notamment mettre à leur disposition des infrastructures et des services essentiels, des ressources financières suffisantes et des outils techniques, mettre en place une protection sociale, des secours humanitaires et des systèmes de prévision et d'alerte rapide et offrir aux femmes des emplois décents.

## **B. Les objectifs de développement durable : une priorité**

47. Le potentiel de transformation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable tient au fait que ces derniers prennent en compte la nature multidimensionnelle des défis contemporains. Si tous ces objectifs ont été analysés sous l'angle de la thématique de 2018 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, certaines entités ont axé leur contribution sur les objectifs à l'examen cette année.

### **Objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable**

48. Au-delà de l'objectif 6, la sécurité hydrique est une condition préalable à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Sans eau, il ne peut y avoir d'aliments, d'énergie, de production, de développement, d'égalité, de résilience climatique, d'harmonie urbaine ou environnementale, ou encore de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi les ressources en eau devraient être gérées et réglementées de manière globaliste, systémique et décloisonnée, dans le cadre de consultations et à tous les niveaux, afin que les décisions interdépendantes adoptées débouchent sur les meilleurs résultats, favorisent des solutions techniques, institutionnelles et financières communes aux différents secteurs et facilitent la collaboration entre les administrations et les parties prenantes, dans le domaine de l'eau et en dehors. Il faut une volonté et des engagements politiques plus forts pour faire de l'eau une composante clef du développement durable.

49. La disponibilité des ressources en eau sera de plus en plus un problème pour la sécurité alimentaire mondiale et la nutrition, étant donné que l'irrigation agricole est l'activité utilisant le plus d'eau à l'échelle mondiale, représentant jusqu'à 70 % des prélèvements d'eau douce de la planète, y compris à partir de sources non renouvelables (des différences sensibles existent toutefois entre les pays). Il est donc essentiel de promouvoir une gestion durable et la conservation des écosystèmes pour continuer de disposer de ressources en eau fiables et de qualité aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; c'est également une condition de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6.

50. Une part importante des charges de morbidité pourrait être réduite en donnant accès à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement appropriés, et en améliorant l'hygiène (ce que vise l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous). Dans le monde, 892 millions de personnes sont encore contraintes de déféquer à l'air libre. Le recul de cette pratique constaté dans les zones rurales doit être deux fois plus important si l'on veut atteindre la cible 6.2. Les maladies diarrhéiques représenteraient à elles seules 3,6 % de la charge mondiale de morbidité mesurée en années de vie corrigées du facteur incapacité et elles entraînent la mort de 1,5 million de personnes chaque année. On estime que 58 % de cette charge, soit 842 000 décès par an, est causé par un approvisionnement en eau insalubre ou bien un assainissement ou une hygiène de mauvaise qualité.

51. La résistance aux antimicrobiens est un problème de santé publique qui menace également le développement durable, ce qui s'explique en grande partie par le fait que les résidus solides et les eaux usées domestiques et agricoles sont souvent rejetés dans le milieu naturel. Il faut donc prendre des mesures de protection pour réduire la quantité globale d'antibiotiques utilisés, tout en améliorant la gestion des eaux usées dans certains milieux particulièrement importants, par exemple les hôpitaux, les usines de fabrication de médicaments et les sites agricoles.

52. Il faut mettre au point de nouvelles infrastructures polyvalentes permettant de gérer durablement les ressources en eau, en tenant compte des réalités locales, et entretenir les infrastructures existantes et vieillissantes. Les financements manquent cruellement dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : les fonds qu'y consacrent actuellement les pouvoirs publics, le secteur privé et les donateurs devraient être six fois supérieurs pour faire face aux besoins. À cet égard, il est vital de mieux utiliser les fonds publics pour mobiliser des ressources supplémentaires et les diversifier grâce aux contributions de donateurs et à des fonds commerciaux, ce qui peut parfois nécessiter de faire évoluer la réglementation.

53. Les politiques, stratégies et plans de gestion intégrée des ressources en eau seront fondamentaux pour ce qui est de réaliser les objectifs de développement durable de façon transversale. En outre, la promotion d'une telle gestion à l'échelle transfrontière, conformément aux grands principes du droit international de l'eau, est une démarche rentable grâce à laquelle tous les États concernés peuvent tirer des bénéfices. Cette démarche peut s'appuyer sur le numérique, qui est un bon moyen de gérer intelligemment les ressources en eau, de faciliter la mesure et le suivi de l'approvisionnement en eau et des effets des politiques publiques, et de permettre aux acteurs locaux d'étendre équitablement et durablement les services de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous.

54. L'accès à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement est un droit fondamental qui, directement ou indirectement, peut créer des emplois décents. Les pratiques de production non viables qui ont des répercussions sur la qualité et la quantité des ressources en eau, à savoir l'utilisation excessive et la pollution de ces ressources, sont une menace pour les emplois et les moyens de subsistance, sapant par là-même la résilience des sociétés. La disponibilité ou non de ces ressources et, dans une moindre mesure, l'existence de services d'assainissement peuvent influencer sur la volonté et la capacité de migrer. Les migrants se heurtent à des difficultés qui leur sont propres lorsqu'il s'agit d'accéder aux services de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous et posent des problèmes particuliers aux prestataires et aux gouvernements des pays d'accueil. Il est donc indispensable d'assurer ces services pour les migrants et leur communauté d'accueil, en faisant en sorte que les collectivités locales s'investissent dans la gestion des ressources en eau et de leur assainissement.

#### **Objectif de développement n° 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

55. Presque un milliard de personnes vivent sans électricité dans le monde. En dépit des importants progrès accomplis, on estime que quelque 780 millions de personnes pourraient ne toujours pas avoir l'électricité en 2030. L'absence de services énergétiques fiables et peu coûteux est l'un des problèmes les plus pressants auxquels les entreprises des pays en développement se heurtent. Il est donc essentiel d'accélérer les efforts faits pour élargir l'accès à ces services en investissant davantage dans des solutions réseau et hors réseau.

56. L'énergie solaire est l'une des premières techniques d'exploitation des énergies renouvelables adoptées à l'échelle planétaire pour satisfaire les besoins en électricité élémentaires des populations non reliées au réseau. Récemment, des équipements solaires abordables dotés d'une meilleure batterie, représentant un investissement moindre et reposant sur le principe du paiement comptant ont été mis sur le marché ; ils ciblent les clients d'Afrique et d'Asie ayant de faibles revenus, continents où résident 95 % au moins de la population non rattachée au réseau. À l'aide de politiques et de réglementations favorables dans le domaine des énergies renouvelables et d'une vision claire des possibilités futures, la production d'énergie solaire hors réseau pourrait être un élément essentiel pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

57. Qui plus est, il ressort des contributions que l'amélioration de l'efficacité énergétique est un volet crucial de l'objectif de développement durable n° 7. L'application de politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie manufacturière augmente la compétitivité des produits et la productivité économique sur le marché mondial tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. En outre, les possibilités qu'offrent le numérique et l'efficacité énergétique peuvent être mises en lien dans le cadre des initiatives « Réduire l'impact écologique des technologies de l'information et des communications » et « Réduire l'impact écologique grâce aux technologies de l'information et des communications ». La première vise à rendre les technologies de l'information et des communications plus respectueuses de l'environnement et moins dépendantes du carbone. La seconde vise à faire en sorte que des solutions numériques, par exemple les réseaux de distribution d'électricité intelligents, les bâtiments intelligents, la logistique intelligente et les procédés industriels contribuent à assurer un futur davantage soutenable et économe en énergie. Les technologies et procédés respectueux de l'environnement sont de nature à réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air dans le monde.

58. Causée principalement par les transports, l'incinération des déchets, l'agriculture, la consommation énergétique des bâtiments, le secteur industriel, la production d'électricité et les feux de forêts, mais également par l'inefficacité de certains fourneaux et des combustibles qu'ils nécessitent, la pollution atmosphérique est un problème de santé publique pressant partout dans le monde qui cause quelque 6,5 millions de décès chaque année, soit un huitième de la totalité des décès. À l'échelle de la planète, environ 92 % de la population vit dans un milieu où la qualité de l'air ne satisfait pas aux normes fixées par l'Organisation mondiale de la Santé. La pollution atmosphérique est l'une des causes les plus importantes des quatre principales maladies non contagieuses, à savoir les accidents vasculaires cérébraux, le cancer des poumons, les maladies respiratoires chroniques et les cardiopathies, et est à l'origine d'un quart à un tiers des décès causés par ces maladies.

59. L'industrie a un rôle important à jouer dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et des cibles qui y sont associées. Toutefois, il reste de nombreux défis à relever pour que le développement industriel contribue véritablement à rendre les sociétés viables et résilientes, notamment en ce qui concerne les technologies novatrices et non polluantes et la bonne intégration des sources d'énergie renouvelables dans les infrastructures énergétiques à l'échelle mondiale.

60. On peut notamment créer des synergies entre les objectifs de développement durable n° 7 et n° 9 en prenant en compte les énergies renouvelables et les systèmes énergétiques intelligents dans les politiques industrielles. Il est utile de réfléchir aux moyens d'associer le secteur privé en vue d'intensifier les investissements, de mettre

au point une stratégie claire sur la façon de décentraliser les réseaux électriques et de tenir compte du rôle important que joue le secteur public dans la définition du cadre réglementaire applicable aux interventions du secteur privé. L'existence de technologies non polluantes et abordables dépend souvent de la législation et de la réglementation qui les régissent, dont l'objectif est également de promouvoir la participation du secteur privé. L'amélioration de l'accès aux énergies non polluantes nécessite également de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et d'entreprises productives. L'échange de connaissances et le renforcement des capacités sont en ce sens des facteurs indispensables à l'efficacité et au succès des transferts de technologie destinés à créer des systèmes énergétiques soutenables. Enfin, la sensibilisation du public et la définition de politiques adéquates contribueront à faire progresser la durabilité.

61. Afin de pouvoir faire les éventuels compromis nécessaires entre les différents objectifs poursuivis dans le cadre du développement durable, il est essentiel que toutes les parties concernées participent à l'élaboration des politiques destinées à améliorer l'accès aux services énergétiques. Par exemple, pour ce qui est du développement de la bioénergie, il faut veiller à garder à l'esprit les questions prioritaires que sont la sécurité alimentaire et la réalisation progressive du droit à une nourriture suffisante, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux petits producteurs.

**Objectif de développement durable n° 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

62. D'ici à 2050, la population urbaine aura doublé et presque 70 % de la population mondiale vivra dans des villes. Étant donné que plus d'une personne sur deux vit déjà dans un environnement urbain, faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables est l'un des plus grands défis contemporains ; il s'agit aussi d'un objectif aux implications économiques, sociales et environnementales importantes.

63. Parmi les contributions reçues, trois axes essentiels se dégagent en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et l'exécution du Nouveau Programme pour les villes : financer le programme, promouvoir le développement territorial et renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. L'investissement total nécessaire pour les infrastructures urbaines se chiffre entre 4 500 et 5 400 milliards de dollars par an (y compris une majoration de 9 à 17 % pour réduire les émissions de ces infrastructures et leur permettre de s'adapter au climat), principalement dans les pays en développement. Aider les villes à diversifier davantage leurs financements, notamment au moyen d'impôts locaux, de reports budgétaires et de fonds commerciaux et privés, constitue donc un objectif clef, qui pourrait à son tour nécessiter l'adoption d'instruments réglementaires et financiers adaptés. Il faut également trouver des moyens novateurs de mobiliser des fonds privés et des ressources non traditionnelles.

64. Investir les montants nécessaires dans les infrastructures à faible émission de carbone, dans l'écoconstruction ainsi que dans la modernisation et la rénovation des bâtiments afin de rendre les villes durables permettrait de créer de nouveaux emplois. Dans cette optique, il importe au plus haut point que les principes du programme pour un travail décent soient repris dans la Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous. Le numérique peut jouer un rôle central en offrant des stratégies novatrices de gestion plus efficace et intégrée des villes, grâce

à des applications appropriées notamment dans les domaines des bâtiments intelligents, de la gestion intelligente des ressources en eau et des systèmes de transport intelligent, et en permettant de faire de nouveaux gains d'efficacité en ce qui concerne la consommation d'énergie et la gestion des déchets.

65. L'amélioration de la connectivité entre les villes permet d'accélérer la croissance économique et donne l'occasion d'occuper de meilleurs emplois. Il est aussi nécessaire de se pencher sur la connectivité et les liens généraux qui existent entre les zones rurales et les zones urbaines, y compris dans le secteur de l'agroalimentaire. L'un des grands axes à explorer pour mettre le monde sur la voie d'un développement durable et résilient est celui de la transformation des systèmes alimentaires qui relient les zones rurales et urbaines, dans l'intérêt mutuel de ces dernières sur le plan économique, social, environnemental et sanitaire.

66. Il est par ailleurs largement démontré que l'aménagement urbain et les décisions concernant les infrastructures et le développement des villes auront des conséquences sur la santé des générations futures et influenceront fortement sur la capacité de garantir le droit à la santé, qui met en avant le bien-être et la qualité de vie de tous les citoyens. Prendre des mesures fermes et transversales portant sur l'ensemble des objectifs liés à la santé urbaine, de façon à ne laisser personne de côté et à tenir compte du principe d'égalité, permettrait de garantir ce droit.

67. La gestion durable des forêts et des arbres urbains et périurbains et leur prise en compte dans les stratégies d'urbanisme, peut contribuer dans une large mesure à la bonne santé et à la qualité de vie des habitants et à la lutte contre les changements climatiques. Pour en retirer tous les avantages, les forêts urbaines doivent être administrées correctement au moyen de politiques ouvertes, de normes claires et d'une planification judicieuse, avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, et doivent être financées par un ensemble de fonds publics et privés.

68. Une façon prometteuse de prendre en compte les migrations dans la planification des établissements humains dès les premières manifestations de ce phénomène, d'en décupler le potentiel et d'en réduire les risques consiste à les gérer de manière globale et participative, notamment en associant à part égale la population locale et les migrants au processus, en vue d'atteindre les objectifs d'intégration et de permettre l'accès de tous aux services, au logement et aux ressources disponibles. Malgré l'énorme potentiel qu'ils représentent, les politiques des administrations locales et nationales font souvent peu de cas des migrants internes. La planification d'ensemble du développement régional devrait renforcer le rôle que jouent les migrants en tant qu'acteurs du développement faisant naturellement le lien entre les zones urbaines et les zones rurales.

#### **Objectif n° 12 : établir des modes de consommation et de production durables**

69. La consommation et la production durables constituent l'une des stratégies les plus efficaces et rentables pour assurer le développement économique, réduire les incidences sur l'environnement et promouvoir le bien-être des personnes. Dans le contexte des objectifs de développement durable et des deux secteurs économiques sur lesquels elle porte, cette stratégie est également de nature transversale. L'objectif 12 devrait donc être perçu comme un moyen d'atteindre d'autres objectifs et leurs cibles.

70. Les pertes et le gaspillage de nourriture influent sur la viabilité et la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires ainsi que sur leur capacité de garantir la

sécurité alimentaire et la nutrition de tous, pour la génération actuelle et celles à venir. Toutes les parties prenantes concernées devraient mettre au point des stratégies et des solutions efficaces visant à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture. Il est également nécessaire de transformer durablement le secteur de l'élevage. Les directives existantes tiennent particulièrement compte des systèmes pastoraux et incitent à les protéger et à les soutenir ainsi qu'à renforcer le rôle des pâturages, à tirer parti des possibilités qu'offre le bétail en tant que moyen de subsistance durable pour les petits agriculteurs et à promouvoir la soutenabilité des élevages intensifs.

71. Les directives facultatives sur les systèmes alimentaires et la nutrition, qui se fondent sur des systèmes alimentaires durables, devraient aider les pays à élaborer des politiques favorisant des régimes plus soutenables et plus sains pour tous. À cet égard, l'application des normes, directives et codes de bonnes pratiques en vigueur dans le domaine de l'alimentation et de la production et de la sécurité alimentaires est cruciale.

72. L'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone entraîne des modifications des modes de production et de consommation et favorise des pratiques de production plus efficaces, à l'image de certains produits et équipements, qui ont été repensés de manière à utiliser des produits chimiques plus respectueux de l'environnement. Bien qu'il s'agisse de données partielles ne portant que sur un petit nombre de produits chimiques, on estime qu'en 2012, 1,3 millions de personnes sont décédées et 43 millions d'années de vie corrigées du facteur incapacité ont été perdues à cause de l'exposition à ces produits.

73. Les nanomatériaux sont toujours présents dans les produits couramment consommés par les êtres humains. Si la nanotechnologie progresse depuis plusieurs décennies, des études en cours permettent aujourd'hui de produire des matériaux classiques à une échelle infime. L'emploi des nanomatériaux n'est peut-être pas efficacement régi par les dispositifs réglementaires puisque des questions ont été soulevées sur les dangers que ces matériaux représentent pour la santé et l'environnement (certaines demeurent encore sans réponse).

74. L'accroissement de la dématérialisation (c'est-à-dire le fait que de moins en moins de produits de consommation nécessitent un support physique ou que moins de matériaux soient nécessaires à leur fabrication en raison des avancées technologiques) et de la virtualisation de même que l'innovation numérique peuvent être le moteur d'une production et d'une consommation durables. L'informatique en nuage, les réseaux de distribution d'électricité intelligents, les systèmes de compteurs intelligents et la faible consommation énergétique des dispositifs numériques sont autant de facteurs participant de la réduction de notre consommation. Cependant, ces technologies consomment elles aussi de l'énergie. Il faut donc adopter des politiques efficaces tendant à réduire le plus possible leurs effets néfastes, par exemple les déchets d'équipements électriques et électroniques.

75. Les modes de production et de consommation non viables nuisent à l'environnement et aux moyens de subsistances et peuvent figurer au rang des facteurs incitant des personnes à quitter leur lieu de vie. En ce qui concerne le développement des migrations, les politiques doivent faire le lien entre les tendances décisionnelles dans le domaine des migrations et les modes de production et de consommation.

76. Les sociétés sont résilientes lorsque des emplois décents sont disponibles et que les perspectives d'en créer existent dans un contexte de croissance économique partagée et soutenable pour l'environnement. Une production plus économe en ressources permet de réaliser des gains de productivité potentiellement bénéfiques

pour la valeur ajoutée des produits et donc pour la rémunération des travailleurs. Sans la participation de ces derniers et des entreprises, il sera difficile d'atteindre bon nombre des objectifs de développement durable, étant donné que la réglementation et les prélèvements fiscaux sont à eux seuls insuffisants. Il faut à ce titre attacher une attention toute particulière aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, car il est plus difficile pour elles d'utiliser l'énergie et les ressources plus rationnellement.

**Objectif de développement durable n° 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

77. Une proportion importante des écosystèmes terrestres, qu'ils soient gérés ou naturels, se dégrade : ces 20 dernières années, la productivité a diminué de façon constante sur 20 à 30 % de la surface végétale de la terre, principalement en raison des pratiques d'exploitation et de gestion des sols et de l'eau. Selon les indications disponibles, la dégradation et la réaffectation des terres génèrent chaque année des pertes de 4,3 à 20,2 trillions de dollars des États-Unis sous forme de biens et services écosystémiques. Par ailleurs, 1,5 milliard de personnes dans le monde sont directement touchées par le déboisement et la dégradation des terres, qui concerneraient une surface estimée à 2 milliards d'hectares. La création d'un monde sans dégradation des terres au moyen de la gestion durable et de la restauration de nos sites aura de nombreux bénéfices, allant de la préservation de la diversité biologique et de la lutte contre les changements climatiques, à la croissance économique et au bien-être de l'être humain.

78. L'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques compromettent la santé et la productivité futures des sols : la hausse des émissions de carbone et des températures, l'évolution des régimes des précipitations, l'érosion des sols, la perte de biodiversité et la raréfaction des ressources en eau rendront probablement de vastes régions du monde impropres à la production alimentaire et à la vie humaine. La dégradation des terres touche toutes les régions du monde et peut prendre de nombreuses formes. Il est donc urgent de lutter contre ce phénomène et de restaurer les terres dégradées, non seulement en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n° 15, mais également pour mettre en œuvre les solutions naturelles nécessaires à l'établissement de sociétés durables et résilientes.

79. L'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes constituent des menaces pour l'environnement humain, qui comprend la santé, les activités économiques et les emplois, et ont des répercussions majeures sur divers groupes de producteurs et de travailleurs. La protection et la restauration des écosystèmes doivent donc s'accompagner de mesures favorisant les nouvelles sources d'emplois, de revenus et de moyens de subsistance.

80. Au niveau mondial, les produits de la terre constituent 80 % de notre alimentation. En outre, la survie, les moyens de subsistance et la sécurité de millions de personnes dépendent directement de l'agriculture. Conséquence de l'augmentation de la demande et de la dégradation des sols, l'affectation de terres à l'agriculture demeure la principale cause de déforestation dans le monde : elle est à l'origine de 70 % à 80 % des surfaces déboisées et a un effet délétère pour l'environnement et les moyens de subsistance de millions de personnes parmi les peuples autochtones, les communautés locales et les petits exploitants. La culture du tabac contribue à la déforestation, car les champs sont créés en appliquant la technique de la culture sur

coupe et brûlis. De plus, en brûlant, les arbres libèrent dans l'atmosphère le carbone qu'ils stockent. Il convient, de manière générale, de promouvoir et développer, dans les secteurs agricole et forestier, des chaînes de valorisation légales et durables, qui profitent à tous et permettent de prévenir la déforestation et la dégradation des forêts. Le rôle des forêts et des arbres en ce qui concerne les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (accès, disponibilité, utilisation et stabilité) devrait être renforcé en établissant un lien direct entre l'objectif 15 et l'objectif 2.

81. La définition et la gestion de zones protégées sont essentielles à la préservation de la diversité biologique. Malgré une augmentation du nombre total et de la surface totale des zones protégées dans le monde, la biodiversité continue de diminuer de façon alarmante, en partie du fait des ressources restreintes allouées à la protection stricte de ces zones ou à l'application des dispositions juridiques pertinentes. De plus, il se peut que les réseaux actuels de zones protégées doivent être redéfinis compte tenu des changements climatiques.

82. Les réserves de biosphère constituent une approche intégrée de la planification de la préservation des terres et des mers qui est essentielle pour garantir un habitat adéquat aux espèces marines et terrestres. Bien que nous disposions de connaissances suffisantes pour enrayer l'appauvrissement de la biodiversité, nous manquons encore d'informations et de données sur les tendances et les facteurs d'évolution de nombreux écosystèmes et espèces. Des recherches interdisciplinaires et des échanges de données sont nécessaires pour combler les lacunes et définir des solutions fondées sur les connaissances disponibles, les paradigmes économiques et les normes culturelles.

83. L'insécurité foncière dissuade souvent les petits exploitants d'adopter des pratiques de gestion durable et d'investir à long terme dans la santé des sols, et peut entraîner des conflits et une dégradation de l'environnement lorsque des usagers luttent pour le contrôle de ces ressources. La mauvaise gestion et la surexploitation des terres et des ressources en eau ont souvent des répercussions profondes sur les activités sociales et économiques dans les secteurs liés à la terre, exacerbant le chômage et contribuant à la famine et à la sécheresse, à la migration forcée, à la pauvreté et aux conflits.

84. Les pratiques non durables de gestion des terres, entre autres facteurs, renforcent le phénomène des tempêtes de sable et de poussière. Ces dernières ont une incidence au niveau mondial, causant des problèmes de santé chroniques, des dommages aux cultures et aux infrastructures, l'érosion du sol et des pertes économiques se chiffrant en millions de dollars chaque année. Des stratégies intégrées propres à favoriser la gestion durable des terres et des ressources en eau, la restauration des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques peuvent contribuer à réduire et à atténuer à long terme les risques issus de ces tempêtes.

85. Comme les femmes sont des agents stratégiques de changement et jouent un rôle central dans la protection et la restauration des ressources foncières en vue de satisfaire les besoins de leur famille, les mesures visant à intégrer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques foncières sont essentielles. Il faudrait également donner aux jeunes les moyens de se rendre compte de la valeur réelle des forêts et d'enrayer et inverser le processus de déforestation. La réalisation de progrès dépend du renforcement des capacités techniques et commerciales de toutes les parties prenantes. Il faut donc que l'acquisition de connaissances en foresterie soit renforcée à tous les niveaux, tout comme la sensibilisation des consommateurs de produits forestiers aux questions de durabilité.

**Objectif de développement durable n° 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

86. Comme souligné dans de nombreuses contributions, la réalisation des objectifs de développement durable pâtit toujours d'un important manque de fonds. Les communications insistent sur le fait qu'il est essentiel de sensibiliser les investisseurs et de les amener à veiller à ce que les projets et activités qu'ils financent soient conformes aux objectifs de développement durable. Pour les banques multilatérales de développement, les changements climatiques et la durabilité environnementale sont des questions intersectorielles dont elles tiennent de plus en plus compte dans le processus de conception des projets. De même, les institutions financières internationales aident les pays à élaborer et à exécuter des plans de financement pour leurs plans nationaux de développement, et contribuent à renforcer leur capacité de les mettre en œuvre.

87. Des pratiques exemplaires et des outils sont disponibles, mais il convient de promouvoir leur utilisation, notamment par des activités de renforcement des capacités et des partenariats multipartites, si nous voulons parvenir à l'instauration de sociétés plus durables et résilientes. Un accès facilité à la science grâce à la coopération internationale, ainsi que des programmes coordonnés et ciblés de renforcement des capacités, sont nécessaires pour garantir que les entités nationales puissent prévoir précisément leur participation ciblée à l'élaboration de normes au niveau international, en fonction des besoins de leur pays.

88. Dans ce contexte, il est crucial que de nouvelles perspectives soient offertes aux entrepreneuses des pays en développement, au moyen de collaborations entre les gouvernements, les banques multilatérales de développement et d'autres parties prenantes, en vue de contribuer à optimiser les fonds du secteur privé alloués au développement. Actuellement, des projets visent à aider les entrepreneuses en facilitant leur accès aux produits et aux services financiers, en renforçant leurs capacités, en améliorant leur accès aux réseaux et aux mentors et en leur fournissant des occasions de pénétrer les marchés nationaux et mondiaux. Ces projets aident également les gouvernements à éliminer les obstacles juridiques et les règlements qui peuvent, parfois sans que cela soit voulu, être source de discrimination à l'égard des femmes.

89. Les communications insistent sur le fait que la migration peut être bénéfique pour tous les acteurs concernés. Pour favoriser l'élaboration de politiques migratoires bien gérées et faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, il faut davantage de données ventilées par statut migratoire (cible 17.18). Les envois de fonds sont le lien le plus direct et le mieux connu entre migration et développement. La réduction des frais qui y sont associés doit être favorisée afin d'accroître leur incidence sur le développement. Les migrants qui travaillent à leur compte ou pour des entreprises locales peuvent soutenir l'innovation grâce à leur connaissance de divers marchés et sociétés.

90. La mobilisation de ressources internes est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et la corruption et la criminalité transfrontières réduisent considérablement la capacité des pays de gérer leurs finances publiques et nuisent à l'image de la mondialisation. Ils compromettent ainsi l'adhésion à un système commercial multilatéral libre et à l'utilisation du commerce international comme moteur de croissance et source d'un développement durable qui profite à tous.

#### **IV. Établissement de sociétés durables et résilientes : enseignements tirés de l'expérience**

91. Les communications indiquent toutes que la communauté internationale doit améliorer l'appui qu'elle apporte à l'instauration de sociétés durables et résilientes pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Elle doit notamment s'attaquer aux causes profondes des conflits violents en vue d'instaurer une paix durable, et ainsi prévenir le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la récurrence des conflits. Pour cela, il faut modifier la tendance générale, qui consiste actuellement à gérer les crises (c'est-à-dire à réagir aux événements plutôt que d'éliminer en amont les facteurs de conflit) et appuyer la mise en place à long terme des capacités et des institutions nécessaires à une paix et à un développement durables.

92. L'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 requiert également de modifier sensiblement le mode habituel d'administration des affaires publiques. Elle exige des changements radicaux en ce qui concerne la vision de l'administration et le renforcement des capacités, ainsi que des mesures institutionnalisées visant à encourager la créativité et l'innovation parmi le personnel de la fonction publique. Des centres semi-indépendants et des structures spécialisées innovantes au sein du secteur public peuvent favoriser les innovations pour le secteur public. Alors que l'importance des instances et des approches multipartites est bien comprise, il est souvent difficile d'obtenir et de maintenir la participation effective de toutes les parties.

93. Les contributions reçues montrent que la résilience n'est pas une question de politique isolée ; elle requiert l'adoption d'une approche « à l'échelle de l'ensemble de l'administration » ou « à l'échelle de l'ensemble de la société ». C'est en agissant ensemble et en engageant un réel dialogue que les membres d'un groupe deviennent membres d'une communauté. Ces interactions facilitent le flux des informations et des connaissances nécessaires pour résoudre les difficultés. Les approches participatives multidimensionnelles de la gouvernance comprennent l'application combinée d'approches de bas en haut et de haut en bas, et d'approches transversales, qui doivent permettre de faire entendre la voix des personnes vulnérables en associant ces dernières à la recherche, à la conception et à la mise en œuvre de solutions créatives aux défis de développement, et au suivi de la mise en œuvre de ces solutions, au travers d'une action commune et de l'appropriation conjointe des résultats. La prise de décisions participative et la prestation de services pour tous sont essentielles à cet égard. Elles peuvent contribuer à la mise en place d'un système de gouvernement ouvert qui serve de modèle de gouvernance privilégiant les plus vulnérables et instaurant une relation nouvelle entre l'État et la société.

94. Comme l'indiquent plusieurs communications, l'instauration de sociétés durables et résilientes requiert de garantir le respect des droits naturels et de la dignité des migrants. Bien que les sociétés puissent tirer des avantages considérables de la migration, notamment la stimulation du développement et de la croissance économique et la promotion de sociétés multiculturelles, la protection des droits fondamentaux des migrants représente également un défi important qui doit être relevé. Les recherches montrent que les sociétés se transforment grâce à la connaissance, et la connaissance est un type d'instrument, au même titre que les outils et les plans. Les travailleurs migrants possèdent cette connaissance tacite et les sociétés se développent en adoptant des politiques migratoires plus libres et en créant des conditions favorables à l'apprentissage. Pour que les sociétés soient durables,

résilientes et sans exclusive, il est donc important de mettre en place des partenariats multilatéraux solides réunissant les pays de destination, de transit et d'origine, et de garantir la protection de tous les droits fondamentaux de tous les migrants, indépendamment de leur statut.

95. Il est désormais clair que la transformation structurelle profonde nécessaire à la transition vers une croissance plus écologiquement et économiquement durable et profitant à tous suppose des changements sociaux profonds et une transformation de l'emploi. Cela confirme qu'il importe que les travailleurs et les employeurs participent à cette transformation. Les communications montrent également qu'il est crucial de se concentrer, non seulement sur les symptômes et manifestations de l'exclusion des femmes (par exemple, absence de revenus, d'instruction ou d'accès aux soins de santé), mais également sur ses causes structurelles (par exemple, discrimination, manque d'accès à la justice et aux ressources et non représentation) afin de mieux faire comprendre la réelle contribution des femmes au développement durable.

96. Les approches économes en ressources jouent un rôle important en ce qui concerne la résilience, car le processus de renforcement de la résilience peut offrir des occasions d'améliorer l'optimisation des ressources et vice-versa. Le développement durable requiert des approches intégrées de la production de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres et de carburant appliquées à une échelle beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Il convient de favoriser la transition de l'époque actuelle, caractérisée par le pillage, à une ère de respect des limites biophysiques. Cette transition nécessiterait de transformer les modes de consommation, de production, de travail et de coexistence afin d'éliminer les principales pressions sur les ressources foncières et les problèmes environnementaux qui en découlent.

97. De récents cadres multilatéraux majeurs tiennent compte de l'importance de l'action au niveau local et du changement d'attitude des gouvernements nationaux à cet égard. Le degré d'ambition manifesté par les villes et les autorités provinciales a favorisé ou renforcé les engagements et les actions au niveau national, ce qui en fait un mécanisme puissant de changement positif à tous les niveaux de gouvernance.

## **V. Domaines dans lesquels des orientations du forum politique de haut niveau sont nécessaires**

98. Le forum politique de haut niveau tient lieu de plateforme principale d'examen et de suivi des objectifs de développement durable. Les contributions reçues des divers organes d'experts et commissions techniques du Conseil économique et social, ainsi que d'autres organes et instances intergouvernementaux, montrent que les entités ont intégré les objectifs dans leurs champs d'activité respectifs. Il était demandé dans de nombreuses contributions que le forum appuie les politiques et lignes directrices élaborées par les divers organes intergouvernementaux. Cette demande confirme que le forum pourrait jouer un rôle important pour ce qui est de coordonner et d'appuyer l'action en faveur du développement durable. Il a également été estimé qu'il était crucial de disposer d'orientations politiques dans les domaines ci-dessous pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

### **Cohérence et intégration des politiques**

99. Du fait de l'indivisibilité et de l'urgence des objectifs de développement durable, la cohérence des politiques et des institutions est une priorité, qui requiert

que tous les acteurs concernés améliorent leur coordination et la mise en commun de leurs expériences. Il est jugé crucial que le forum politique de haut niveau fournisse des orientations à cet égard car la fragmentation et le cloisonnement de la pensée entravent la réalisation des objectifs. La cohérence des institutions et des politiques devrait être promue comme un tout, en fonction du contexte et sans exclusive. La promotion de la cohérence requiert également des mesures structurelles, des activités de coordination et une vaste gamme d'outils, et pourrait nécessiter des programmes de travail ou des réformes spécifiques. De plus, un mécanisme mondial d'apprentissage mutuel pourrait appuyer les changements à apporter aux structures, processus, compétences et mentalités et promouvoir l'apprentissage, la création de réseaux et l'échange de connaissances entre toutes les parties prenantes. De plus, les écoles nationales d'administration publique et autres établissements de formation devraient intégrer la promotion de la cohérence s'agissant des objectifs dans leur programme pédagogique.

100. Des orientations supplémentaires sur une approche commune de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et des examens pourraient être fournies aux pays et aux régions de façon à favoriser l'application d'approches intégrées et la cohérence des politiques. Des orientations stratégiques de la part du forum politique de haut niveau pourraient également être cruciales pour la mise en œuvre des réformes structurelles visant à éliminer la pauvreté et les inégalités. De plus, l'accélération de la transition vers des sociétés durables et résilientes requiert une action concertée et intégrée, afin de garantir que l'environnement soit pris en considération et intégré dans les efforts déployés par les gouvernements et autres parties intéressées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

### **Synergies et interactions**

101. De nombreuses communications faisaient état de l'importance cruciale de disposer d'orientations du forum politique de haut niveau sur la façon de profiter des synergies entre les divers objectifs de développement durable et les cibles associées, tout en gérant les effets multisectoriels, distributifs et intertemporels potentiels.

102. Le forum politique de haut niveau devrait également encourager les organes subsidiaires du Conseil économique et social, y compris les commissions régionales, à favoriser les synergies et la cohérence avec d'autres mécanismes mondiaux connexes. Comme certaines cibles doivent être atteintes d'ici à 2020, le forum doit également fournir des orientations sur les moyens de garantir la poursuite et l'intensification des activités au-delà de 2020 et la cohérence des politiques avec les autres mécanismes mondiaux chargés de définir des objectifs dans les domaines concernés.

### **Meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience**

103. La coordination et la coopération sont essentielles à l'exécution du Programme 2030. Le rôle du forum politique de haut niveau en tant que plateforme d'échange de meilleures pratiques et d'enseignements a été mis en évidence, notamment dans les domaines suivants :

- a) Prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques et les cadres institutionnels ;
- b) Mobilisation de fonds suffisants, bien répartis entre les différents objectifs, et établissement de mécanismes efficaces de participation du public aux processus budgétaires ;

- c) Promotion de partenariats ouverts à tous et plus solides ;
- d) Activités visant à ne pas faire de laissés-pour-compte et à éliminer les inégalités dans le monde ;
- e) Réponse aux besoins des pays en situation particulière en tenant compte de leur expérience spécifique.

#### **Des sociétés sans laissés-pour-compte**

104. Le forum politique de haut niveau pourrait donner un élan essentiel à la tenue d'une discussion stratégique sur la question de la hausse de la discrimination, de la xénophobie et de l'exclusion touchant certains groupes de population, qui est toujours un sujet de préoccupation au niveau mondial, y compris pour les migrants et les minorités issues de la migration. Il est crucial de fournir des orientations politiques aux gouvernements et autres parties prenantes afin de les encourager à prendre des mesures concrètes en vue de créer des sociétés sans laissés-pour-compte. Dans ce contexte, le forum devrait également souligner que la migration est un thème qui requiert une collaboration constructive entre une multitude de différents acteurs.

#### **Facilitation des échanges entre personnes et promotion du multilatéralisme**

105. Il est jugé crucial, pour promouvoir l'établissement de sociétés durables et résilientes, que le forum politique de haut niveau montre la voie en donnant un nouvel élan au multilatéralisme. Le pouvoir de mobilisation du forum devrait être exploité pour favoriser les engagements mutuels et la transparence et ainsi renforcer la confiance, élément indispensable pour garantir une participation productive à long terme. L'échange de meilleures pratiques dans le cadre de vastes consultations avec la société civile et d'autres parties intéressées, notamment le secteur privé, peut guider la prise de décisions de principe et renforcer les cadres de réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, l'accent est mis sur la gouvernance aux niveaux national, local et communautaire, assortie d'un appui adéquat fourni par les réseaux régionaux et internationaux concernés.

#### **De bons systèmes de collecte de données et de statistique**

106. Il est désormais évident que, sans les données nécessaires, l'exécution du Programme 2030, en particulier l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte qui y figure, ne pourra pas être menée à bien. Le forum politique de haut niveau pourrait donc fournir au milieu de la statistique des orientations et de l'aide concernant la manière de :

- a) Garantir un appui aux niveaux national et international ;
- b) Instaurer un dialogue constructif entre les spécialistes de la statistique et la sphère politique ;
- c) Promouvoir le renforcement des capacités en matière de statistique ;
- d) Veiller à ce que les décideurs se servent des données à disposition.

## **VI. Recommandations sur les moyens d'accélérer l'établissement de sociétés durables et résilientes**

107. Sur la base de ce qui précède, un certain nombre de recommandations sur la politique à mener sont exposées dans les paragraphes ci-dessous.

108. L'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte doit être un principe essentiel de l'administration publique, être intégré dans les cadres stratégiques et se traduire par des actes qui ciblent des groupes particuliers et protègent les intérêts de ces groupes afin d'éviter qu'ils ne soient encore plus marginalisés.

109. Il est crucial de veiller à ce que les projets soient élaborés dans le cadre de collaborations, de réunir tous les acteurs concernés, de promouvoir la cohérence des actes et d'exploiter de manière efficiente les capacités disponibles, afin d'accélérer l'établissement de sociétés durables et résilientes. Cela inclut la mise en place de mécanismes et la prise de mesures incitatives qui facilitent la communication entre les parties prenantes à tous les niveaux et leur donnent les moyens d'assurer une planification cohérente, d'agir et de tirer des enseignements de l'expérience. La mise en commun des ressources de divers acteurs au travers de partenariats multipartites, en vue de mobiliser et d'échanger des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones et les connaissances en matière de technologie et de finance, en particulier pour aider les pays en développement, est également importante.

110. Il importe de faire en sorte que les instruments macroéconomiques et budgétaires favorisent une croissance durable et équitable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté et des inégalités, notamment en réduisant l'extrême concentration de la richesse. Il est crucial de renforcer les capacités de production en adoptant des politiques intégrées, notamment dans les domaines de l'industrie et du développement rural, et en développant le capital humain à l'appui d'un développement inclusif. Il est également important de mettre en œuvre des politiques sociales favorisant le changement, qui conjuguent des cadres généraux universels et des mesures ciblées, ainsi qu'une redistribution de la richesse à toutes les étapes du processus de commercialisation des produits.

111. Pour que les avantages des technologies de l'information et des communications bénéficient à tous et que la prochaine génération ne souffre pas des effets de la fracture numérique, il faut des infrastructures, des services et un savoir-faire appropriés. La technologie peut être un moteur puissant de développement sans exclusive, mais elle peut également être la cause d'exclusions et d'inégalités aux niveaux national et international. Les décideurs devront également atténuer les difficultés en matière de sécurité de l'information, de respect de la vie privée et d'inégalités de revenus, tout en créant des conditions propres à encourager les entrepreneurs à innover.

112. Il est important de créer un environnement sain dans le contexte du développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité au niveau mondial. Il est essentiel de trouver des mécanismes qui permettent d'incorporer les externalités de la dégradation de la biosphère dans les domaines social et économique, afin de guider les processus de prise de décision. Il est également crucial de diffuser un message commun fort sur les pratiques des populations en matière de biodiversité et d'écologie, afin d'appeler l'attention sur leur importance aux fins de la réalisation du Programme 2030. Ce message doit avoir le pouvoir de mobiliser les principales

parties prenantes, y compris les jeunes, les entreprises et le secteur privé, afin qu'elles participent activement à l'instauration de sociétés résilientes.

113. Les villes durables dépendent des zones rurales pour leur approvisionnement en nourriture, en eau, en énergie et en autres services essentiels. Pour maintenir un lien solide entre zones rurales et zones urbaines, il faudra des mesures d'intervention ciblées visant à transformer les pratiques agricoles de façon à ce qu'elles génèrent une plus large gamme d'avantages sur les plans social, environnemental et économique, ainsi qu'à éliminer les inégalités actuelles entre la campagne et la ville, et les causes profondes de la migration et de l'instabilité. Dans une grande partie des pays en développement, il sera essentiel de consolider les droits en matière de propriété foncière, d'égalité des sexes et de justice sociale en vue d'améliorer la gestion à long terme des ressources foncières.

114. Des investissements durables et sans exclusive dans la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables favoriseraient la résilience et le bien-être des populations urbaines comme des populations rurales. Des marchés alimentaires et agricoles qui fonctionnent bien et de façon transparente sont essentiels pour garantir une croissance qui profite à tous et des modes durables de consommation et de production. Les petits producteurs alimentaires, les exploitants familiaux, les sylviculteurs, les autochtones, les éleveurs et les pêcheurs, dans les zones rurales, urbaines et périurbaines, sont des agents de changement cruciaux qui garantissent la résilience de leur communauté, et leur rôle doit être reconnu. Leur intégration dans les marchés et les chaînes de valorisation est d'une importance fondamentale. La prise en considération de la résilience à tous les stades du développement de la chaîne de valorisation est complémentaire à l'adoption d'approches intégrées au niveau national.

115. Les catastrophes liées à l'eau fréquentes et intenses, ainsi que la variabilité et les changements climatiques, constituent des menaces majeures pour la sécurité de l'approvisionnement en eau. Les politiques nationales doivent contribuer à mieux faire connaître les risques futurs et les limitations qui y sont associées au travers d'un dialogue multipartites sur plusieurs niveaux, de façon à améliorer l'état de préparation et la résilience des populations.

116. Les investissements dans la résilience peuvent jouer un rôle catalyseur et permettre de progresser simultanément dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable. Pour cela, il faut que le bon rapport coût-efficacité des solutions naturelles, utilisées à la place ou en complément des solutions artificielles, soit reconnu. Il faudra également prendre des mesures efficaces dans le domaine de la coopération internationale en ce qui concerne la fiscalité, les flux financiers transfrontières, la migration et les envois de fonds, l'allègement de la dette et le commerce.

117. La recherche, les connaissances scientifiques et l'information forment la base de la prise de décisions avisées et de la mise en œuvre de solutions durables. L'échange de données et d'informations fiables et ventilées, et les systèmes nécessaires à cet effet, devraient être améliorés pour l'ensemble des objectifs de développement durable. Il faut pour cela atténuer les difficultés associées à la mesure des indicateurs multidisciplinaires et aux comptes rendus à ce sujet. Le lien entre statistiques et politiques devrait être renforcé.

118. Les entités des Nations Unies devraient travailler ensemble, et non chacune de son côté, afin de soutenir efficacement l'établissement de sociétés durables et résilientes. Elles devraient mettre l'accent sur le renforcement à long terme des

capacités, même s'il s'agit d'une tâche plus difficile à quantifier et de plus longue haleine. De plus, la coopération dans le cadre de la mise en œuvre des divers accords, règlements et programmes multilatéraux existants devrait être encouragée en vue d'exploiter les synergies potentielles.

---